

## Définitions aux fins du programme Culture et inclusion

- La pauvreté est « la condition dans laquelle se trouve un être humain qui est privé des ressources, des moyens, des choix et du pouvoir nécessaires pour acquérir et maintenir son autonomie économique ou pour favoriser son intégration et sa participation à la société »  
([Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale, RLRO, chapitre L-7, article 2](#)).
- « L'exclusion sociale associée à la pauvreté peut se traduire notamment par des possibilités limitées pour les individus (et conséquemment pour leur famille et leur communauté) de maintenir leur autonomie économique, tout en affectant l'intégrité de leur identité sociale, leur santé, leur éducation, leur participation aux marchés du travail ainsi qu'aux réseaux de relations sociales et familiales. Ces conséquences peuvent à leur tour entraver la sortie de la pauvreté. »  
([Ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale, L'exclusion sociale : construire avec celles et ceux qui la vivent, 2014, p. 18.](#))
- Le loisir culturel est l'ensemble d'activités réalisées dans les secteurs d'intervention de la culture ou des communications, qui sont pratiquées librement et qui favorisent le développement, la formation, l'expression et la créativité des personnes, de même que leur appréciation des œuvres.
- La médiation culturelle consiste à déployer des stratégies et des actions visant à réduire l'écart entre les artistes, leurs œuvres et les citoyens.  
([Ministère de la Culture et des Communications, adaptation tirée de définitions proposées par la Ville de Montréal](#) et par [l'organisme Culture pour tous.](#))